

Proposition de Communication Orale

Thématique: Innovation professionnelle, Organisation territoriale

Place d'un CMPP à orientation neuropsychologique dans le dépistage, le diagnostic et la prise en charge des enfants atteints de troubles « DYS »

N.SUZE, N.HEIL, C.BRIARD, N.CLAVEL, N.BOTTAREL, C.BERTELOITE, V.BRETTEVILLE, V.IMART, D.DELCOURT, C.PARASSOURAMIN, S.PEYRET, S.SOLMON, B.REYNAUD, M.FONTAINE, N.MANGATA, E.FUTOL, E.COULON

CMPP de Ste Suzanne, IRSAM, Ile de La Réunion

Introduction :

Le plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage de 2001 et la circulaire n°2002-024 de 2002 proposaient des axes prioritaires et préconisaient des actions à mettre en œuvre en faveur des enfants atteints par ce trouble.

L'enquête IGAS/IGEN n°2002 003 parue en janvier 2002 sur le « Rôle des dispositifs médico-social, sanitaire et pédagogique dans la prise en charge des troubles complexes du langage » soulignait, concernant les CMPP, « qu'un certain nombre d'entre eux n'ont pas la culture neuropsychologique », ce qui était préjudiciable au dépistage, au diagnostic et à la prise en charge des enfants souffrant de trouble spécifique du langage et des apprentissages.

Souhaitant apporter une réponse au problème de santé publique que représentent les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (troubles dys), l'association IRSAM a ouvert en septembre 2006 dans la région Est de l'île de la Réunion le CMPP de Ste Suzanne. L'objectif visé par cet établissement est la mise en place d'un accompagnement selon les axes du plan d'action de 2001 en faveur des enfants atteints d'un trouble spécifique du langage :

- *Axe 3: Mieux prendre en charge* (Action A11: rôle et réponses proposées par les CAMPS et les CMPP aux enfants porteurs de troubles du langage, tant en matière qualitative que quantitative, pour le dépistage, le diagnostic et la prise en charge

- *Axe 4: Mieux informer, former et rechercher* (Action A15: Élaborer un plan de communication vis à vis du public et des professionnels éducatifs, sanitaires et sociaux sur l'existence de ces troubles, leur prévalence, les indicateurs et les outils permettant de les repérer, ainsi que les possibilités de prise en charge

L'analyse du fonctionnement du CMPP de Ste Suzanne, des différentes prestations proposées, des partenariats établis, des actions de formation et information menées depuis l'ouverture va nous permettre de voir la place d'un CMPP à orientation neuropsychologique dans l'accompagnement des enfants atteints de trouble dys.

Fonctionnement du CMPP de Ste Suzanne, actions de formation et information effectuées :

▫ Fonctionnement:

- Le CMPP de Ste Suzanne comporte une **équipe pluridisciplinaire** (13,8 équivalents temps plein) : Neuropédiatre-Directrice, Pédiatre, Pédopsychiatre, Neuropsychologues, Psychologues cliniciennes, Orthophonistes, Psychomotricienne, Ergothérapeutes, Orthoptiste, Éducateur spécialisé, Assistante sociale.

- Il reçoit chaque année 450 à 500 enfants âgés de 3 à 18 ans adressés par différents partenaires (Éducation Nationale, Pédiatres hospitaliers ou libéraux, Médecins Généralistes, Orthophonistes, PMI, CMP, CAMSP..) ou les parents eux-mêmes, en raison de difficultés scolaires.

- Un **entretien de préadmission** avec une coordinatrice clinique (Neuropsychologue qui assure cette mission complémentaire) est proposé aux parents lors de la demande de rendez-vous. Cet entretien a pour objectif de recueillir le motif et l'origine de la demande, les bilans et prises en charge déjà réalisés. Un contact peut être établi avec les professionnels ayant intervenu ou intervenant encore auprès de l'enfant. L'analyse des informations récoltées permet de vérifier si la demande relève bien des missions du CMPP de Ste Suzanne et si l'établissement est sollicité en 2ème recours (absence d'amélioration des troubles de l'enfant après les différentes mesures mises en place par l'Education Nationale ou d'autres partenaires (orthophoniste libérale, CMP,...)).

- Une **consultation pédiatrique** est proposée lorsque l'orientation relève bien des compétences du CMPP. Lors de cette consultation, des **tests de dépistage standardisés** sont utilisés (BREV, EDA, ..) afin de vérifier la plainte concernant les apprentissages scolaires, déterminer le profil cognitif de l'enfant et ainsi dépister les troubles dys. Des **bilans à visée diagnostique** peuvent être prescrits. Ils sont effectués à l'aide de tests standardisés. Les domaines explorés peuvent être l'efficacité intellectuelle (WISC-IV, WPPSI-III, K-ABC 2), la mémoire (CMS), les fonctions exécutives (Nepsy, Wisconsin...), les capacités attentionnelles (Tea-Ch, Stroop, T2B, Nepsy...), visuo-spatiales (DTPV2), le langage (bilan orthophonique), la motricité (bilan psychomoteur, en ergothérapie avec étude des praxies gestuelles, constructives,...).

Un bilan psychologique comportant des tests projectifs (Patte Noire, TAT, Rorschach) peut également être proposé ainsi qu'une évaluation du contexte socio-éducatif par l'assistante sociale et/ou l'éducateur spécialisé.

Ces explorations pluridisciplinaires vont permettre d'**établir le diagnostic du ou des troubles** à l'origine des difficultés d'apprentissages de l'enfant et de **proposer un accompagnement spécifique**. Les enfants pour qui un trouble dys a été diagnostiqué (environ 1/3 de la population accueillie chaque année) sont orientés en libéral ou vont bénéficier d'un accompagnement au sein du CMPP s'il s'agit de formes de gravité modérée à sévère (multidys, dys avec troubles associés).

- Différentes prestations sont proposées au CMPP de Ste Suzanne aux enfants ayant des troubles dys: **rééducations individuelles** en psychomotricité, orthophonie, ergothérapie, neuropsychologie, orthoptie ; **rééducations en groupe** de 4 à 6 enfants ayant le même type de trouble « dys », animé par 1 ou 2 thérapeutes (groupe « ordinateurs » pour les dyspraxiques, neurovisuel, TDAH : trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité,...) ; **suivi psychothérapeutique** (individuel ou thérapie familiale) **ou éducatif** pouvant être associé aux rééducations. Des séances de **guidance parentale en groupe** (parents d'enfants TDAH, dyspraxiques, dyslexiques,..) peuvent aussi être instaurées.

- Pour tous les enfants en traitement, **l'équipe enseignante est systématiquement rencontrée** afin de leur expliciter les difficultés et domaines de compétences de l'enfant, proposer des aménagements pédagogiques.

- Des **bilans de réévaluations** permettent d'adapter le projet de soins de l'enfant, selon son évolution.

▫ Actions de formations et informations effectuées depuis l'ouverture :

- Organisation, chaque année depuis 2008, de colloques sur différents thèmes (dyspraxie, TDA-H, épilepsies de l'enfant et leurs conséquences sur la scolarité, le développement, déficience et précocité intellectuelle) avec présence d'environ 150 professionnels de la santé et de l'Education Nationale.

- Participation à la journée nationale annuelle des troubles dys

- Formations (en moyenne 3/an, 20-40 personnes/séance) aux enseignants sur les différentes causes d'échec scolaire, le repérage, dépistage, diagnostic et prise en charge des troubles dys.

Discussion :

Le fonctionnement décrit ci-dessus ainsi que les différentes actions de formation et information menées depuis l'ouverture permettent de noter que le CMPP de Ste Suzanne répond aux recommandations du plan d'action de 2001. La principale difficulté rencontrée est une liste d'attente importante (250 à 300 enfants) et des délais longs avant le début des prises en charge, ce qui est préjudiciable aux enfants qui restent sans diagnostic et soins, ce qui favorise l'apparition d'une souffrance psychologique secondaire aux difficultés rencontrées.

Le partenariat a été insuffisant entre notre établissement et le Centre référent des troubles du langage et des apprentissages de la Réunion en raison de particularités locales.

Lorsque ce partenariat est optimal, un CMPP à orientation neuropsychologique permet de « désengorger » les centres référents de troubles du langage et ainsi leur permettre de se consacrer à l'accueil des formes complexes et sévères de trouble dys et à leurs missions de recherche et formation.

Le développement de CMPP à orientation neuropsychologique permettrait une organisation territoriale de la filière de soins des troubles dys entre le secteur libéral, les CMPP et les centres de références selon la sévérité et la complexité des troubles.